

CHALLENGES DU FAIR PLAY PAR CLUB

Article 1

A la fin de chaque saison, le District de l'Isère attribue le prix du Fair Play, par club

Article 2

Les prix sont destinés à récompenser les équipes ayant eu au cours de la saison le meilleur comportement sur le terrain et fait preuve d'un esprit Fair Play. Il se décompose en un Fair Play par club Seniors, un Fair Play par club Jeunes et un Fair Play par club Féminins

TITRE 1 - FAIR PLAY PAR CLUB SENIORS

Article 3

Un objet d'art gravé est remis chaque année au club vainqueur à titre définitif accompagné d'un chèque dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur

Un club recevant le Fair Play pour la deuxième année consécutive verra la dotation financière doublée

Article 4

Le classement est établi par la Commission compétente, en additionnant les points obtenus au Challenge du Fair Play et de la sportivité par équipe selon la formule ci-après

$\text{Fair Play / Club} = \frac{\text{P' de FPSE1} + \text{P' Pts FPSE2} + \dots}{\text{Nb D'équipes}} + \frac{\text{PC1} * \text{NMMC1}}{\text{Nb matchs Joués}} + \frac{\text{PC2} * \text{NMMC2}}{\text{Nb matchs Joués}} + \dots$
--

P' de FPSE1 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 1
 P' de FPSE2 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 2
 PC1 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 1^{ère} coupe
 PC2 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 2^{ème} coupe
 NMMCx = Nombre de matchs maximum à jouer dans cette coupe

BAREME DES SANCTIONS

Se reporter à l'Article 62- Barème des sanctions aggravées des Règlements Généraux du district de l'Isère

Article 5

En cas d'égalité à la fin du championnat, les clubs seront départagés sur les critères suivants

- au nombre d'équipes Seniors à la fin du championnat
- au classement sportif dans la catégorie la plus élevée
- à la dernière équipe se trouvant dans la catégorie la plus basse
- au meilleur classement Fair Play de la saison précédente

Article 6

Le classement Fair Play est effectué en tenant compte de toutes les rencontres officielles organisées par le District et auxquelles participe le club

TITRE 2 - FAIR PLAY JEUNES PAR CLUB

Article 7

Le classement du Fair Play Jeunes par club est établi selon les mêmes principes que le Fair Play seniors par club sauf les modifications ci-après:

Les pénalités sont les mêmes que celles figurant à l'article 4 ci-dessus. Elles s'appliquent à toutes les compétitions officielles organisées par le District auxquelles participe le club

Pour tenir compte de la disparité entre le nombre de matchs joués les pénalités seront corrigées selon la formule suivante

$$\text{Fair Play / Club} = \frac{\text{P' de FPSE1} + \text{P' Pts FPSE2} + \dots}{\text{Nb D'équipes}} + \frac{\text{PC1} * \text{NMMC1}}{\text{Nb matchs Joués}} + \frac{\text{PC2} * \text{NMMC2}}{\text{Nb matchs Joués}} + \dots$$

P' de FPSE1 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 1
P' de FPSE2 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 2
PC1 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 1^{ère} coupe
PC2 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 2^{ème} coupe
NMMCx = Nombre de matchs maximum à jouer dans cette coupe

Le classement est établi pour tous les clubs ayant au moins une équipe à 11 en catégorie jeunes

Article 8

Dispositions diverses:

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la commission compétente, les commissions du District et le Bureau. Les décisions des commissions et du bureau sont susceptibles d'appel dans les conditions prévues aux Règlements généraux

TITRE 3 - FAIR PLAY FEMININES PAR CLUB

Article 9

Le classement du Fair Play Féminines par club est établi selon les mêmes principes que le Fair Play seniors par club sauf les modifications ci-après:

Les pénalités sont les mêmes que celles figurant à l'article 4 ci-dessus. Elles s'appliquent à toutes les compétitions officielles organisées par le District auxquelles participe le club

Pour tenir compte de la disparité entre le nombre de matchs joués les pénalités seront corrigées selon la formule suivante

$$\text{Fair Play / Club} = \frac{\text{P' de FPSE1} + \text{P' Pts FPSE2} + \dots}{\text{Nb D'équipes}} + \frac{\text{PC1} * \text{NMMC1}}{\text{Nb matchs Joués}} + \frac{\text{PC2} * \text{NMMC2}}{\text{Nb matchs Joués}} + \dots$$

P' de FPSE1 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 1
 P' de FPSE2 = Pénalité corrigée du Fair Play et sportivité par équipe 2
 PC1 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 1^{ère} coupe
 PC2 = Pénalité infligée à l'équipe participant à la 2^{ème} coupe
 NMMCx = Nombre de matchs maximum à jouer dans cette coupe

Article 10

Dispositions diverses:

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la commission compétente, les commissions du District et le Bureau. les décisions des commissions et du bureau sont susceptibles d'appel dans les conditions prévues aux Règlements généraux